

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

TROISIÈME COMMISSION  
22e séance  
tenue le  
vendredi 25 octobre 1991  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SEANCE

Président : M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)

puis : M. SLABY (Tchécoslovaquie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL (suite)

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/46/SR.22  
29 octobre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL (A/46/3, A/46/56-E/1991/6 et Corr.1, A/46/137-E/1991/40, A/46/281-E/1991/112, A/46/315, A/46/360, A/46/361, A/46/362, A/46/366, A/46/414 et A/46/501/Rev.1) (suite)

a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

1. M. NANDOE (Suriname) constate que plusieurs orateurs ont déjà souligné l'interaction entre progrès économique et progrès social. A cet égard, le Suriname appelle l'attention sur le sombre tableau que le Secrétaire général dresse dans son rapport sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6). En Asie et en Afrique la croissance économique et le revenu par habitant ont fléchi. En outre, des problèmes de logement et les effets des programmes d'ajustement structurel ont contribué à aggraver la situation sociale de nombreux pays en développement.

2. Le Suriname souscrit donc pleinement à la priorité accordée au développement humain ainsi qu'aux besoins élémentaires tels que la santé, l'éducation, l'emploi et la sécurité alimentaire. Cela étant, il serait naïf de croire qu'un développement durable ne va pas sans de sérieux efforts. Tant qu'il y aura un transfert net de ressources vers les pays industrialisés, les pays en développement ne connaîtront ni progrès économique, ni véritable développement humain. Le Suriname espère donc qu'on étudiera le volume des apports financiers consentis à des conditions de faveur aux pays en développement et que des ressources supplémentaires seront débloquées.

3. Le système des Nations Unies a participé à l'élaboration des principes directeurs qui ont inspiré des politiques et programmes de développement social, dont les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Toutefois, la situation n'a pas toujours évolué pour le mieux. Le Secrétaire général fait observer dans son rapport que la lutte contre la faim, la maladie, l'analphabétisme et le chômage ne peut être laissée aux seules lois du marché. C'est pourquoi la délégation surinamaïse se félicite de l'adoption de la décision 1991/230, dans laquelle le Conseil économique et social prie le Secrétaire général de consulter tous les Etats Membres de l'Organisation sur la possibilité de réunir un sommet mondial pour le développement social.

4. La proportion croissante des jeunes dans la population mondiale, les mouvements migratoires, la création d'emplois nouveaux à l'intention des jeunes sont autant d'enjeux qui ne resteront pas sans effet sur la situation sociale en général. Il faudrait envisager d'élaborer des directives pour la planification future et le suivi approprié de questions nouvelles qui concernent les jeunes telles que l'abus des drogues, le SIDA et l'intégration des jeunes femmes à la société. De surcroît, les mouvements de réfugiés et les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme peuvent provoquer des

(M. Nandoe, Suriname)

crises et des troubles sociaux. Des mesures doivent être prises en temps utile pour prévenir les perturbations sociales ou politiques susceptibles d'entraver le progrès économique et social.

5. Les perspectives d'avenir ne sont pas des plus encourageantes. Les documents dont la Commission est saisie indiquent que le rôle central des gouvernements s'affaiblit et que les systèmes de subvention sont remis en question. La Banque mondiale a conclu dans son rapport de 1991 sur le développement qu'il fallait parvenir à un juste équilibre entre action gouvernementale et action du secteur privé. A cet égard, le Suriname se félicite de la proposition des Pays-Bas qui, au nom de la Communauté européenne, ont offert de faire profiter les pays en développement de leur expérience en ce qui concerne la refonte des budgets nationaux et l'élaboration et l'application de politiques sociales réalistes. Il ne faut pas oublier pour autant que les pays industrialisés ont aussi à faire face à certaines difficultés dans le domaine social.

6. Le Suriname suit de près les activités liées à l'organisation de l'Année internationale de la famille (1994). Il constituera un comité intergouvernemental chargé de coordonner et de promouvoir toutes les questions liées à la famille dans le cadre de l'Année, en vue de protéger la famille, cellule de base de la société.

7. M. GRIBAA (Tunisie) invite toutes les parties concernées par des conflits et l'Organisation des Nations Unies à fournir le maximum d'efforts pour rétablir la paix, première condition de l'amélioration de la situation sociale dans le monde. A ce propos, le Secrétaire général a présenté un rapport intérimaire (A/46/56-E/1991/6) de qualité, dans lequel il n'a toutefois pas traité de manière suffisamment approfondie la détérioration de la situation économique et sociale dans les pays en développement.

8. La croissance économique est certes un facteur indispensable de progrès, mais ne peut constituer à elle seule l'objet du développement. Celui-ci doit aussi être synonyme d'une plus longue espérance de vie, d'une situation sanitaire meilleure, de liberté politique, de sécurité et d'accès au savoir.

9. Si les pays du tiers monde exercent un certain contrôle sur des paramètres tels que la croissance démographique, l'espérance de vie, le taux de vaccination, les produits de base, qui sont liés à leur politique de développement économique et social, ils ne maîtrisent toutefois pas d'autres paramètres tels que l'endettement, la dégradation de l'environnement, l'inflation internationale, les taux de change ou le coût de l'énergie, qui peuvent faire échec à leur stratégie de développement. Les pays développés et toute la communauté internationale doivent conjuguer leurs efforts pour réduire l'effet de ces facteurs défavorables sur les politiques de développement des pays du sud. La Tunisie apprécie à leur juste valeur les efforts déjà consentis par les pays développés, les Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

(M. Gribaa, Tunisie)

10. La Tunisie voit dans l'homme la fin et le moyen du progrès, et dans la croissance économique un objectif indissociable d'une répartition plus juste du revenu. C'est pourquoi elle a intégré son programme d'ajustement structurel dans un plan global de développement économique, social et culturel, et s'emploie à mettre en place un dispositif législatif cohérent et adapté aux objectifs arrêtés ainsi que des mécanismes, institutions et programmes visant notamment à protéger les secteurs les plus vulnérables de la population. Les changements survenus sur la scène politique tunisienne à la fin de 1987 ont donné une nouvelle impulsion puissante à cette entreprise, axée sur la protection de la famille, le contrôle de la croissance démographique, l'amélioration de la conjoncture économique et sociale, la lutte contre l'analphabétisme, le renforcement de l'accès des femmes à l'emploi et le développement des services sanitaires de base et ces activités ont déjà produit de bons résultats.

11. Le rôle de l'Etat a été redéfini, pour que l'égalitarisme cède la place à la promotion de l'égalité des chances. Ainsi, l'Etat mène une action à la fois de solidarité sociale, qui consiste à venir en aide à certaines catégories de personnes défavorisées (personnes âgées, handicapés profonds, enfants déshérités), et d'encouragement, qui vise à intégrer les plus pauvres au secteur productif et à les faire participer au développement.

12. En ce qui concerne les handicapés, le Gouvernement cherche avant tout à faire le bilan de la situation, à développer la législation qui les protège, à diversifier les sources de financement et à rationaliser la gestion des ressources disponibles, à assurer le suivi médical des femmes enceintes, à mieux organiser l'insertion des handicapés, à prendre en charge les handicapés profonds, à intégrer les handicapés légers dans des structures ordinaires et à promouvoir l'emploi.

13. Pour ce qui est des jeunes, la Tunisie se soucie principalement de les préparer à la vie et de garantir leur insertion dans le processus de développement. Les lois qui protègent la jeunesse et l'enfance sont nombreuses et le bilan de l'action menée dans ce domaine largement positif. Le taux de scolarisation des enfants de 6 à 16 ans est déjà satisfaisant et devrait atteindre 97 % en l'an 2001.

14. M. FLORES BERMUDEZ (Honduras), s'exprimant aussi au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua, dit que l'Amérique centrale vient de passer par l'une des crises politiques les plus graves de son histoire récente. Le rétablissement de la démocratie dans la région et la fin de la guerre froide ont permis aux pays d'Amérique centrale de surmonter des divergences fondamentales et, là où des divisions internes profondes subsistent, d'oeuvrer à la réconciliation nationale. Il est aussi devenu possible de prendre des mesures sur le plan régional pour compléter les efforts nationaux consentis en matière économique, sociale et culturelle. Pour des raisons évidentes, la sécurité et le désarmement continuent d'être au centre de l'attention; compte tenu toutefois de la conjoncture économique et

(M. Flores Bermudez, Honduras)

sociale régionale et du nouvel esprit de coopération que manifestent les pays d'Amérique centrale, le développement social reçoit une nouvelle impulsion. On comprendra donc que ces pays aient souhaité parler d'une seule voix lors du débat général sur le développement social.

15. La Troisième Commission examine la question du développement social depuis 1966 et les Nations Unies mènent dans ce domaine une action dont on ne peut que se féliciter. L'assistance technique multilatérale apportée par l'ONU et les programmes de coopération mis en place par ailleurs n'ont malheureusement pas empêché la détérioration des conditions de vie dans la majorité des pays en développement. La pénurie de logements, les problèmes d'éducation, d'alimentation, de santé et d'emploi ainsi que l'abus des drogues, la prostitution et la corruption sont autant de germes de violence sociale. Les gouvernements d'Amérique centrale se trouvent garrottés par la dette extérieure, l'ajustement économique, la perte des marchés extérieurs, la fuite des investissements étrangers vers les pays développés et l'insuffisance des techniques.

16. Les Gouvernements costa-ricien et salvadorien ont entrepris des politiques sociales visant notamment à promouvoir et financer des projets d'infrastructure, de création d'emplois, d'éducation, de santé et d'alimentation. Le Gouvernement guatémaltèque s'est résolument engagé dans une politique de réconciliation nationale et de dialogue avec les mouvements d'opposition armée. Pour ce faire, il a créé le Fonds national pour la paix et décidé d'émettre des obligations dont le revenu sera uniquement consacré à l'amélioration des services offerts aux plus pauvres. La femme du Président dirige un plan d'action axé avant tout sur les enfants, qui représentent 45 % de la population guatémaltèque, et sur les jeunes filles mères. Les projets lancés dans le cadre de ce plan d'action requièrent l'assistance financière et technique de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intéressées. Le Gouvernement nicaraguayen a adopté en 1991 un programme économique qui a permis de juguler l'hyperinflation, principal facteur de la pauvreté et des problèmes sociaux. Le Nicaragua a continué sa politique de consensus national par le biais d'un large processus de concertation économique et sociale. Outre diverses initiatives visant à protéger les enfants, les jeunes, les femmes et la famille, ainsi qu'à promouvoir l'enseignement, il a récemment lancé un plan sanitaire pour la période 1991-1996. En novembre 1990, un fonds social a été créé pour satisfaire aux besoins les plus pressants de la population vivant dans une situation de pauvreté extrême, résultat de 10 années de guerre et des efforts d'ajustement économique. Un programme national de développement social et de lutte contre la pauvreté est en cours de discussion. Le Gouvernement hondurien a mis sur pied divers fonds et organes, notamment pour compenser les effets des mesures d'ajustement économique structurel. Devant le succès du Fonds hondurien d'investissement social, le PNUD a invité le Directeur exécutif du Fonds à se rendre en Haïti et à évaluer les programmes mis en place par ce pays dans le domaine social. D'autres pays de la région se sont déclarés intéressés par l'expérience du Honduras.

(M. Flores Bermudez, Honduras)

17. Ces efforts s'inscrivent dans le contexte du processus régional de paix entamé en 1987 avec l'Accord d'Esquipulas II. Parallèlement au processus politique s'est développé un processus social, marqué par les accords d'El Salvador de 1989, le sommet de San Isidro de Coronado (Costa Rica) de 1989 et la déclaration d'Antigua (Guatemala) de 1990. Ces efforts ont débouché sur le Plan d'action économique pour l'Amérique centrale (PAECA), dans le cadre duquel commencent à fonctionner des mécanismes régionaux de consultation et de coordination. En juillet 1991, les présidents des pays d'Amérique centrale réunis en El Salvador ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portent au domaine social; ils se retrouveront au Honduras les 12 et 13 décembre 1991 pour examiner à titre prioritaire les questions sociales et la lutte contre la pauvreté. Ils élaboreront un programme régional pour intégrer les secteurs les plus vulnérables aux structures de production et se fixeront des objectifs précis concernant les ressources financières, humaines et techniques. Fondé sur les priorités nationales et régionales, le programme régional permettra d'articuler les diverses initiatives déjà prises en matière sociale.

18. Les pays d'Amérique centrale sont reconnaissants au Chili, qui s'active à préparer le sommet mondial pour le développement social prévu pour le milieu de la décennie, et appuient cette initiative. Ils souhaiteraient voir le Conseil économique et social accélérer ses travaux dans ce domaine et se proposent de contribuer au sommet de Santiago du Chili, sur la base des résultats du sommet régional qui doit se réunir en décembre au Honduras.

19. La communauté internationale se doit d'examiner les conditions d'un nouveau dialogue Nord-Sud pour que la coopération internationale en vue du développement social contribue également à la stabilité, à la paix et au renforcement de la démocratie. Les pays d'Amérique centrale voient dans la coopération internationale le moyen de réaliser, comme le veut l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.

20. M. BURCUOGLU (Turquie) évoque la crise sociale qui touche l'ensemble de la communauté internationale et qu'il sera, si l'on tarde à réagir, de plus en plus difficile et onéreux de maîtriser.

21. La Turquie, qui connaît une rapide transformation sociale et une forte urbanisation, s'efforce de résoudre ses problèmes sociaux, notamment d'améliorer la qualité de la vie de sa population, de donner à tous des chances égales de promotion, de favoriser l'initiative individuelle en même temps que la solidarité communautaire. Elle s'emploie particulièrement à protéger les groupes vulnérables (les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées) pour que tous puissent assumer dans la société un rôle productif. En d'autres termes, elle vise à doter sa croissance économique d'une dimension humaine et sociale.

(M. Burcuoglu, Turquie)

22. En Turquie, les jeunes de 15 à 24 ans constituent plus de 20 % d'une population de 57 millions. Des dispositifs institutionnels, des programmes de formation et d'insertion professionnelles et de préparation au travail indépendant y sont actuellement mis en place. Ils visent à donner à la jeunesse le sens des valeurs humaines et des connaissances contemporaines pour lui permettre de participer activement à la vie quotidienne du pays. Sa protection contre des fléaux tels que l'abus des drogues, la délinquance et le SIDA demeure prioritaire.

23. La famille, en tant que cellule naturelle et fondamentale de la société, joue traditionnellement un rôle très important en Turquie. Force motrice de la solidarité sociale, elle constitue un solide rempart contre l'aggravation des problèmes sociaux. Le Gouvernement s'efforce de l'aider à mieux s'adapter à l'évolution de la société. Il a étudié avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général (A/46/362) sur les préparatifs de l'Année internationale de la famille, à laquelle la Turquie participe activement. Comme l'indique le paragraphe 40 du rapport, l'Institut turc de recherche sur la famille est chargé de faire office de comité national de coordination. En outre, divers comités locaux sont en voie de formation. La première Semaine de la famille a été célébrée en mai 1991. Les organismes nationaux et les organisations non gouvernementales prendront part aux diverses activités envisagées. L'Année internationale de la famille sera marquée par une vaste campagne de sensibilisation, des réunions mensuelles, une conférence à laquelle participeront des experts d'autres pays et une semaine cinématographique.

24. Le problème du vieillissement commence à toucher la société turque, qui a toujours su respecter les personnes âgées. Les institutions et les médias prennent de plus en plus conscience de ce problème et sensibilisent l'opinion publique.

25. Les personnes âgées bénéficient de services de santé, de centres de réhabilitation et de tarifs privilégiés dans divers secteurs. La Turquie se félicite des objectifs mondiaux proposés à titre préliminaire pour 1992-2001 sur la base du Plan d'action international sur le vieillissement et exposés dans le rapport du Secrétaire général A/46/361. Elle se réjouit de la célébration le 1er octobre de la première Journée internationale des personnes âgées.

26. La société turque est sensibilisée depuis assez longtemps aux problèmes des personnes handicapées. Comme l'indiquent les paragraphes 51 et 64 du rapport du Secrétaire général sur l'Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (A/46/366), dans son sixième Plan quinquennal (1990-1994) la Turquie prévoit de développer les services médicaux, de créer des centres de réadaptation et des institutions pour les personnes handicapées. Elle vise à les intégrer à la vie normale et à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'assistance sociale. Bien que l'égalisation des chances en leur faveur ne soit pas facile à réaliser, la législation turque encourage, voire oblige, les entreprises à embaucher des personnes

(M. Burcuoglu, Turquie)

handicapées. Le Ministère du travail et de la sécurité sociale comporte une unité spéciale pour l'emploi des handicapés. Des dégrèvements fiscaux leur sont consentis. Le Conseil national des personnes handicapées, qui joue un rôle de coordination, est consulté lorsqu'il y a lieu. La Turquie a participé, avec 47 autres pays, à la première réunion du Groupe de travail spécial d'experts gouvernementaux, créé par la Commission du développement social à sa trente-deuxième session et chargé d'élaborer des règles types pour l'égalisation des chances en faveur des personnes handicapées (Vienne, 2-6 septembre 1991). Ces nouvelles règles types fourniront aux gouvernements un instrument qui facilitera la mise en oeuvre du Programme d'action mondial et d'autres textes de portée internationale. La Turquie se félicite de cette expérience.

27. Son représentant, reavoyant au rapport du Secrétaire général sur l'Application des principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (A/46/414), rappelle que la Turquie se trouve parmi les 32 pays qui ont fourni des renseignements à cet effet.

28. La délégation turque se réjouit des résultats de la trente-deuxième session de la Commission du développement social, de l'esprit de coopération et de consensus qui a présidé à ses délibérations et de la rationalisation de ses méthodes de travail.

29. Citant un passage du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/46/1) qui réaffirme le souci de l'ONU d'assurer le bien-être de l'individu, le représentant de la Turquie souscrit pleinement à l'idée de réunir un Sommet mondial pour le développement social.

30. Mlle Al-HAMAMI (Yémen) souligne l'intérêt du rapport du Secrétaire général (A/46/360) et des recommandations qu'il contient, étant donné l'importance des jeunes dans la société et des mesures prises en leur faveur aux niveaux national, régional et international, dans le contexte du nouveau climat mondial. En effet, le projet de Programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà présente des propositions utiles, par exemple dans les domaines de la santé, de la malnutrition ou de la lutte contre les maladies, qui touchent d'ailleurs les autres catégories sociales, surtout dans les pays en développement.

31. Conscient du potentiel que les jeunes représentent pour le développement, le Yémen leur assure une large participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays. En retour, ceux-ci contribuent efficacement au développement général.

32. Le Yémen estime que la vraie richesse d'un Etat est sa capacité de mettre en valeur ses ressources humaines, car l'être humain doit être considéré à la fois comme le bénéficiaire et l'un des agents du développement. C'est pourquoi, malgré ses ressources limitées, il adopte les programmes et mesures



(Mlle Al-Kamami, Yémen)

nécessaires pour permettre aux familles de participer au développement économique et social de la société yéménite unie. Ainsi, le Yémen participe aux préparatifs de l'Année internationale de la famille qui sera célébrée en 1994.

33. Les comportements de la société yéménite étant définis par les principes de base de la Charia, notamment la bonté, la générosité et la tolérance, la famille se sent véritablement responsable des personnes âgées. En outre, en témoignage de sa loyauté envers ce groupe de population qui n'a ménagé aucun effort à l'égard de la société et des jeunes, l'Etat leur accorde une importance spéciale et leur attribue, par exemple, une allocation mensuelle. Il appuie naturellement tous les efforts internationaux en faveur de ces personnes, autant pour des raisons humanitaires que dans l'intérêt du développement.

34. Le Yémen accorde tout autant d'attention aux personnes handicapées, qui posent un problème humanitaire commun à toutes les sociétés, surtout dans les pays en développement, où elles constituent un pourcentage élevé de la population et un potentiel utile qu'il ne faut pas négliger. C'est pourquoi il s'emploie à les intégrer à la société.

35. L'intérêt que les Etats portent aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ne doit pas se limiter au cadre national. Le Yémen considère en effet qu'il faut se préoccuper de leur situation dans le monde entier. Or, de nombreux rapports de mission font état des multiples souffrances que ces groupes de population endurent dans certaines régions. C'est en particulier le cas des couches vulnérables de la société en Iraq qui, il y a lieu d'espérer, bénéficieront des secours humanitaires et alimentaires nécessaires.

36. Le Yémen déplore la situation imposée à ces groupes déshérités en Palestine et dans les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'en Afrique du Sud, par les politiques inhumaines des autorités israéliennes et sud-africaines.

37. La représentante du Yémen lance un nouvel appel à toutes les délégations pour qu'elles oeuvrent ensemble à la réalisation des objectifs de la Commission et unissent leurs efforts pour assurer le bien-être de l'individu.

38. Mlle LISSIDINI (Uruguay) est alarmée par le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6), où il est fait état de l'aggravation de la pauvreté en Afrique et en Amérique latine. Cette inquiétude explique que l'Uruguay appuie l'idée d'organiser un sommet sur le développement social.

39. Au terme de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, on constate que l'opinion publique a davantage conscience des problèmes des handicapés et que des instruments juridiques ont été élaborés pour garantir à ces personnes l'égalité des chances. On est toutefois loin d'avoir rempli

/...

(Mlle Lissidini, Uruguay)

tous les objectifs fixés au début de la Décennie. Pour sa part, l'Uruguay a instauré un système de protection des personnes handicapées, qui sont ainsi assurées de bénéficier de services sur le plan médical, éducatif, psychologique, social, économique et professionnel. La législation mise en place vise à appliquer le Programme d'action mondial adopté en 1982 et à permettre à tous les handicapés de participer pleinement à la vie de la communauté. On a aussi constitué une commission nationale composée d'organismes gouvernementaux et de représentants des associations de handicapés. Par ailleurs, divers séminaires ont été organisés au niveau national et c'est en Uruguay que paraît une publication du Conseil régional latino-américain de l'Organisation mondiale des personnes handicapées, distribuée gratuitement aux personnes et organisations intéressées. En décembre, on célébrera la Journée des handicapés et on recueillera à cette occasion des fonds à l'intention des associations de handicapés.

40. La proportion croissante de personnes âgées dans la population mondiale rend impérative leur insertion dans le processus de développement. Il faut pour cela que les personnes âgées puissent mener une vie autonome et utile. Il existe en Uruguay une commission interministérielle chargée d'élaborer et d'appliquer en faveur des personnes âgées des politiques conformes au Plan d'action international sur le vieillissement. Par ailleurs, un avant-projet de code pour la protection des personnes âgées est à l'étude et la Journée internationale pour les personnes âgées sera l'occasion d'attirer l'attention sur les problèmes propres à ce groupe.

41. A l'autre extrême de la pyramide des âges, les jeunes connaissent des problèmes différents mais non moins importants. L'Uruguay appuie les propositions concernant l'élaboration d'un projet de programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/46/360). Le programme en question devra aussi comprendre des thèmes tels l'immigration, l'abus des drogues, l'alcoolisme, le SIDA, l'accès à l'enseignement et à d'autres possibilités d'emploi.

42. L'Uruguay mène une enquête, avec l'aide du FNUAP, dans l'espoir d'adopter ensuite les mesures et politiques requises pour satisfaire aux besoins des jeunes et favoriser leur intégration dans la société. La situation des jeunes appelle des mesures spécifiques; on se souviendra par exemple que la conjoncture socio-économique est telle que beaucoup de jeunes Uruguayens choisissent d'émigrer.

43. Le Gouvernement uruguayen s'est vu contraint d'appliquer un plan d'ajustement économique et budgétaire, qui aggravera sans doute la situation de certains secteurs de la société en matière de santé, de travail et de logement. Ces difficultés devraient être passagères et, pour les pallier, l'Uruguay a créé un fonds social d'urgence qui a pour objet de gérer les ressources allouées aux programmes et projets à portée sociale.

44. M. JAEGER (Autriche) fait observer que les problèmes sociaux de l'humanité continuent de croître. Onze cent millions de personnes, soit plus du cinquième de la population mondiale, vivent dans des conditions de pauvreté déplorables. Par ailleurs, les pays industrialisés, s'ils ont des problèmes matériels moindres, souffrent de terribles maux sociaux. Ces questions sociales complexes exigent une action mondiale et multidisciplinaire efficace et l'ONU a à cet égard un rôle important à jouer, surtout par l'intermédiaire de son Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui regroupe toutes les activités sociales du système des Nations Unies.

45. A ce propos, la délégation autrichienne regrette que certains services de l'ONU à vocation sociale ne soient pas intégrés au Centre et espère que l'Assemblée générale approuvera la proposition faite par le Secrétaire général de transférer les fonctions sociales encore confiées à d'autres services à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui pourra être ensuite renforcé comme le préconise la résolution 45/248.

46. L'Autriche attache traditionnellement une grande importance à l'évolution sociale, au niveau national autant qu'international, et suit donc avec grand intérêt les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, qui, avec un personnel et des ressources limités, a lancé ou élaboré des conventions et des instruments qui sont internationalement reconnus et affectent concrètement la vie de chaque individu. C'est le cas notamment de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées adoptés par la Commission du développement social en février 1991 ou des règles types en cours d'élaboration pour l'égalisation des chances pour les handicapés.

47. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires s'emploie activement à mettre en place un programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en réorganisant le Service de prévention du crime et de la justice pénale. Il s'occupe aussi des activités entreprises par l'ONU pour célébrer l'Année internationale de la famille en 1994. Cependant, pour permettre au Centre d'accomplir sa mission, il faut lui assurer les ressources nécessaires.

48. En 1991, le Centre a notamment axé ses activités sur les personnes handicapées. A la trente-deuxième session de la Commission du développement social, l'Autriche a présenté un projet de résolution sur la création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'élaborer des règles types pour l'égalisation des chances pour les handicapés. Ce projet ayant été adopté, le groupe de travail s'est réuni du 2 au 6 septembre 1991 pour se mettre au travail. Le Gouvernement autrichien a versé une contribution extrabudgétaire pour ce groupe de travail en sus de sa contribution ordinaire au Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

(M. Jaeger, Autriche)

49. En ce qui concerne les jeunes, le Gouvernement autrichien a continué en 1991 à financer le programme d'emploi HOPE 87, qui représente des centaines de projets d'emplois originaux. En 1991, 10 nouveaux projets ont permis de créer 250 emplois pour les jeunes de sept pays. Depuis la mise en place du programme en 1989, 28 projets représentant un montant global d'environ 600 000 dollars des Etats-Unis ont été financés dans 16 pays (Colombie, Bangladesh, Népal, Philippines, Irlande, Kenya, Brésil, Indonésie, Inde, Uruguay, Bulgarie, Hongrie, Ghana, Chili, Tchécoslovaquie et Autriche). Cinq cents emplois ont ainsi été créés directement et bien davantage indirectement.

50. Le 1er mars 1991, l'ONU et le Gouvernement fédéral autrichien ont signé un mémorandum d'accord, au titre duquel l'ONU, par l'intermédiaire de l'UNOV et du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, et l'Autriche, par le biais de l'association HOPE 87, conviennent de collaborer pour promouvoir la participation des jeunes à des activités génératrices de revenu dans le cadre de projets d'embauche de jeunes et de programmes occasionnels appropriés de formation et d'éducation. Consciente du caractère limité de l'effort de son pays face à l'ampleur et à la gravité de ce problème mondial, la délégation autrichienne souligne que toute contribution financière ou autre de tout Etat Membre ou organisation non gouvernementale est bienvenue.

51. Le représentant de l'Autriche rappelle qu'en application de la résolution 45/106 de l'Assemblée générale, la première Journée internationale pour les personnes âgées a été célébrée à l'Office des Nations Unies à Vienne le 1er octobre 1991. A cette occasion, la Directrice générale a indiqué que le vieillissement de la population constituait une révolution qui marquerait chaque individu et institution dans le monde et qui aurait des répercussions au moins aussi fortes que toute grande mutation économique et sociale du passé.

52. L'Autriche est l'un des pays qui comptent le plus de personnes âgées. Plus de 20 % de sa population a plus de 60 ans et ce pourcentage atteindra près de 34 % d'ici à l'an 2030. En 2025, il y aura dans le monde 1,2 milliard de personnes âgées, dont 70 % vivront dans des pays en développement. Des efforts accrus s'imposent donc pour faire face à la situation. Il faudra par exemple mettre au point des régimes de retraite ou adapter ceux qui existent déjà et procéder à des réformes structurelles pour garantir à ces personnes un niveau de vie satisfaisant. C'est dans cette perspective que la Commission du développement social a élaboré à sa trente-deuxième session les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées dans le cadre du Plan d'action international sur le vieillissement.

53. Abordant ensuite la question de la famille, le représentant de l'Autriche souligne qu'elle joue un rôle capital pour les personnes âgées et qu'elle établit le lien social non seulement entre les jeunes et les personnes âgées, mais aussi avec les personnes handicapées. L'Année internationale de la famille (1994) offre une occasion unique de considérer les problèmes de la famille à différents niveaux, de tenir compte des différentes conceptions de la famille suivant les systèmes sociopolitiques et culturels et de déterminer précisément les droits de l'individu à l'égard et au sein de la famille. L'Autriche a été l'un des premiers pays à alimenter le Fonds de contributions

(M. Jaeger, Autriche)

volontaires pour la préparation et la célébration de l'Année internationale de la famille. Cette contribution doit servir à créer au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires une base de données sur la famille. En outre, l'Office de rémunération des travailleurs autrichiens a financé la publication de 7 500 exemplaires d'une brochure publiée par les Nations Unies et visant à promouvoir les principes et les objectifs de l'Année intitulée "1994 - Année internationale de la famille" - une mini-démocratie au coeur de la société" ("International Year of the Family - Building the Smallest Democracy at the Heart of the Society").

54. L'amélioration des conditions sociales dans le monde entier étant indissociablement liée au développement des autres secteurs de la vie humaine, tels que l'environnement, l'économie, la santé, l'emploi et, dans une certaine mesure, la sécurité internationale, toute action en la matière exige un effort collectif sur le plan international et aucune instance n'est mieux placée que l'ONU pour en fournir le cadre. C'est pourquoi le Gouvernement autrichien souscrit à la proposition tendant à réunir un Sommet mondial pour le développement social.

55. Mme DIJKSMA (Pays-Bas), parlant des politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes, déclare que les jeunes qui auront à faire face aux conséquences à long terme de politiques environnementales irresponsables s'inquiètent de la détérioration de l'environnement dont les effets (effet de serre, appauvrissement de la couche d'ozone et érosion croissante) sont de plus en plus difficiles à ignorer et sont prêts à contribuer activement à la recherche de solutions durables.

56. S'appuyant sur le rapport Brundtland intitulé "Our Common Future" (Notre avenir commun), lequel contient, sur la politique à suivre pour instaurer un développement durable, des recommandations que de nombreux pays ne se montrent malheureusement pas pressés d'appliquer, le Gouvernement néerlandais a lancé un plan national de politique environnementale (NEPP+). Soucieux d'assurer un meilleur avenir, ce plan prévoit des sacrifices financiers, et pour citer un exemple, il envisage de réduire de 3 à 5 % entre 1990 et l'an 2000 les émissions de gaz carboniques, ce qui est encore bien loin de la réduction de 50 % de la consommation d'énergie proposée dans le rapport Brundtland.

57. La représentante des Pays-Bas espère que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en 1992 aboutira à la signature de conventions sur le climat, la diversité biologique et peut-être aussi les forêts. Il importe à son avis au plus haut point que cette conférence soit organisée avec la participation d'organisations non gouvernementales actives dans divers domaines, et d'organisations de jeunes.

58. Le problème de l'environnement ne peut être séparé de celui de l'accroissement de la population. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a récemment averti le monde que l'accroissement de la population, s'il se maintenait, mettrait en danger le système écologique. Il est vrai que l'accroissement de la population a cessé de s'accélérer, mais la population, en chiffres absolus, continue à croître d'environ 90 millions de personnes chaque année, dont plus de 90 % se trouvent dans les pays en

(Mme Dijkstra, Pays-Bas)

développement. Des programmes de contrôle des naissances sont lancés dans les pays en développement pour faire échec à cette croissance démographique débridée. Cette mesure s'avérera toutefois insuffisante sans la mise en place d'un nouveau contexte socio-économique (lutte contre le travail des enfants, système de sécurité sociale, amélioration des soins de santé et des programmes de nutrition).

59. Le Ministre néerlandais pour la coopération en faveur du développement a, à juste titre, déclaré que le développement humain serait essentiel dans les années à venir et devrait être axé sur les soins de santé et l'éducation, en mettant particulièrement l'accent sur la situation des femmes. Il faut souligner que les pays riches qui ne représentent que 5 % de l'accroissement de la population dans le monde polluent l'environnement beaucoup plus que les pays en développement où l'accroissement est bien supérieur. Il faut que les pays qui ont jusqu'à présent fait porter leurs efforts sur la survie et les progrès prennent conscience des effets nuisibles de cette évolution sur l'environnement et oeuvrent ensemble pour assurer un développement soutenu.

60. Dans le cadre du Forum des jeunes convoqué à Vienne en mai 1991 par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, on a étudié la question des communications entre le système des Nations Unies et les organisations de jeunes et il a été recommandé que les Nations Unies tiennent chaque année un forum des jeunes pour renforcer la participation de ces organisations aux travaux des organismes des Nations Unies. Les organisations néerlandaises de jeunes espèrent que les Nations Unies considéreront favorablement cette recommandation. L'intention des Nations Unies de lancer en 1995 un programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà témoigne d'un regain d'intérêt pour les questions concernant les jeunes. Ceux-ci s'intéressent à tout un éventail de questions (drogue, santé, SIDA, éducation, chômage et logement). Il importe de faire participer les jeunes des pays en développement à ces programmes et d'élaborer des programmes distincts sur le plan national et régional. Il faudrait aussi que des jeunes et des organisations non gouvernementales de jeunes participent à l'élaboration du programme d'action car ceux-ci peuvent apporter une contribution utile en organisant une coopération et des échanges entre jeunes de pays développés et en développement.

61. Aux Pays-Bas, les jeunes Néerlandais participent déjà à une action pour trouver une solution à certains problèmes de l'environnement et ont récemment lancé une campagne dans le pays pour susciter chez les organismes publics et dans les milieux d'affaires une prise de conscience des effets positifs ou nocifs que leurs activités de production et de consommation ont sur l'environnement. Une autre initiative des jeunes néerlandais consiste à créer une université de l'environnement qui permettrait aux jeunes Néerlandais, comme aux jeunes d'autres pays de se spécialiser dans divers aspects de la question.

62. Les jeunes pourraient participer davantage à l'étude des questions dont s'occupe l'ONU si les Etats Membres englobaient des représentants de jeunes dans leur délégation.

63. M. KALLEHAUGE (Danemark), en sa qualité de chef du Comité international créé par l'Organisation danoise pour les handicapés et Président du Conseil nordique des organisations de personnes handicapées, estime qu'il est temps d'évaluer les résultats du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de chercher comment le rendre plus opérationnel en mettant au point de nouvelles stratégies pour mieux intégrer les handicapés, les faire davantage participer à la vie de la société et leur offrir des chances égales.

64. Le Groupe de travail spécial d'experts gouvernementaux, à composition non limitée, qui a commencé, au début du mois de septembre 1991, à élaborer des règles types pour l'égalisation des chances pour les handicapés aura une tâche très complexe à mener à bien, et les pays nordiques, en lui souhaitant plein succès dans ses travaux, espèrent qu'il s'efforcera de mettre au point un document pratique, orienté vers l'action pour résoudre les nombreux problèmes auxquels ont à faire face les handicapés (accès, communication, éducation, emploi, droits de l'homme, campagne de sensibilisation ou de formation et renforcement des organisations de handicapés).

65. Les pays nordiques ont une certaine expérience dans le domaine des handicapés (qui, estiment-ils, pourrait servir à d'autres pays) et ont axé leur politique sur trois principes de base : la responsabilité des secteurs, la solidarité et la compensation. Chacun des droits proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme est d'une importance cruciale pour les handicapés, si bien qu'on peut en quelque sorte assimiler l'action pour l'égalisation des chances à la défense de leurs droits de l'homme. Du point de vue des handicapés, la façon dont une société les intègre dans la collectivité en tenant compte de leurs problèmes en détermine le niveau de développement. Ces problèmes ne sont pas uniquement une question de politique sociale mais doivent être aussi pris en compte par l'administration et les services publics dans la mesure où refuser cette égalité aux handicapés est une violation de leurs droits en tant que membres libres et égaux de la société; c'est donc non pas aux particuliers ou aux organisations bénévoles, mais aux gouvernements, sur le plan national aussi bien que local, qu'il incombe de trouver des solutions aux problèmes de ce groupe social. Dans les pays nordiques, la politique à l'égard des handicapés est fondée sur le principe de la solidarité, laquelle s'exprime par le biais de la taxation, qui permet aux gouvernements d'éliminer progressivement les obstacles empêchant l'intégration des handicapés dans la société. L'autre principe sur lequel s'appuie la politique des pays nordiques envers les handicapés est celui de la compensation à laquelle les handicapés ont droit, indépendamment de leurs revenus personnels, de leurs biens ou de leur capital, et qui prend la forme d'aides techniques, d'une assistance de la municipalité pour l'achat d'une voiture et pour l'adaptation du logement, d'aides ménagères et de facilités de transport ainsi que d'outils et de machines spéciales. Même s'il est généralement accepté, le principe de la compensation n'est pas encore partout réalité dans les pays nordiques. Il faut néanmoins en tenir compte chaque fois qu'on élabore de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes. Sans cette compensation, en effet, aucun handicapé ne peut faire partie de la force de travail de sorte que les pays nordiques la considèrent comme un

(M. Kallehaug, Danemark)

investissement servant à développer le potentiel des handicapés. Le handicap lui-même dépend souvent de l'adaptation au milieu extérieur, ce qui en fait une notion relative.

66. Les handicapés devraient pouvoir participer à la prise des décisions, et la délégation danoise constate avec satisfaction à ce propos que dans les dernières années, plusieurs délégations à l'ONU ont inclus des handicapés parmi leurs membres, exemple que devraient suivre tous les Etats Membres.

67. A l'initiative du Conseil nordique des organisations de handicapés, les organismes nordiques de développement ont réuni en Finlande, en mars 1991, un séminaire sur les handicapés et la coopération pour le développement. Tous les pays nordiques ont atteint l'objectif fixé selon lequel les pays industrialisés devraient consacrer au moins 0,7 % de leur produit national brut à la coopération avec les pays en développement. En 1992, le Danemark consacrera au programme de développement 1 % de son PNB. Le Séminaire tenu en Finlande a adopté une résolution qui met notamment l'accent sur la nécessité de tenir compte des problèmes propres aux handicapés dans les programmes de coopération pour le développement, d'assurer à ces derniers l'égalité des chances et de faire davantage participer les organisations de handicapés à la planification, l'application et l'évaluation des programmes en faveur des handicapés, et de donner aux handicapés de pays en développement la possibilité de prendre une part plus active à la prise des décisions dans le cadre des programmes de coopération pour le développement.

68. M. SLABY (Tchécoslovaquie) dit que son pays suit avec intérêt les travaux du Groupe de travail spécial d'experts gouvernementaux à composition non limitée chargé d'élaborer des règles types pour l'égalisation des chances pour les handicapés, dont les conclusions pourront être examinées lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

69. Le système social en place en Tchécoslovaquie était axé sur les besoins d'une économie planifiée de sorte que la transition vers une économie de marché est difficile, particulièrement pour les handicapés. Le Gouvernement a dû fixer à 5 % le pourcentage de handicapés que toute entreprise de plus de 20 personnes est tenue d'employer. Il a également créé le Comité gouvernemental pour les handicapés, organe de coordination de caractère consultatif chargé d'améliorer les conditions de vie des handicapés.

70. Une autre tâche qui s'impose dans la période actuelle de transition est d'assurer de bonnes conditions de vie aux familles, ce qui explique que la Tchécoslovaquie appuie la proclamation en 1994 de l'Année internationale de la famille. Au cours de la préparation de l'année, les activités en Tchécoslovaquie viseront à satisfaire les besoins propres de la famille (modification du régime d'allocations familiales et minimum vital garanti pour chaque famille).



(M. Slaby, Tchécoslovaquie)

71. Il faudra aussi au cours de la période à venir faire respecter les droits des enfants en se fondant sur les dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant. La Tchécoslovaquie a organisé une Conférence internationale sur la collaboration des parents et de l'Etat pour prévenir la violence à l'égard des enfants, et cette action sociale multiple se fait avec la vaste collaboration des organisations non gouvernementales, de particuliers et d'organisations religieuses.

72. L'élaboration d'un programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà est un élément essentiel de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et doit s'inspirer de l'expérience acquise dans l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. Au niveau national, ces directives ont dans de nombreux cas permis d'élaborer et d'appliquer tout un ensemble de stratégies pour faire face aux problèmes des jeunes.

73. Ces principes directeurs ne sont toutefois pas appliqués assez rapidement; la Tchécoslovaquie pense à ce propos qu'on pourrait s'inspirer de l'expérience tirée du Sommet mondial pour les enfants. Il faut avant tout se concentrer sur les problèmes les plus importants de la jeunesse (chômage, éducation, environnement, maladies, dont le SIDA, toxicomanie). Et il ne faut pas perdre de vue que l'objectif fondamental est d'intégrer pleinement les jeunes à la société. Les conclusions et recommandations du Colloque tenu à Tokyo en juillet 1990 pourraient à cet égard être utiles. La Tchécoslovaquie a contribué à développer le dialogue international sur les problèmes de la jeunesse en organisant à Prague, en septembre 1991, la réunion du Parlement européen de la jeunesse, parrainé par le Conseil de l'Europe, à laquelle ont participé 250 élèves d'écoles secondaires venant de 21 pays d'Europe.

74. La Tchécoslovaquie souhaite contribuer à développer la coopération internationale dans le domaine des consultations interrégionales sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement et estime que vu les transformations que connaît l'Europe, il faudrait tenir une conférence ministérielle européenne sur les politiques et programmes de protection sociale. Elle envisage d'ailleurs d'organiser une réunion des ministres européens des affaires sociales en automne 1992 à Bratislava et procède à l'heure actuelle à des consultations sur la question.

75. Le Séminaire qui s'est tenu récemment à Stockholm sur la réforme de l'activité économique et sociale des Nations Unies a montré que l'Organisation n'avait pas atteint les résultats escomptés dans ces domaines. La délégation tchécoslovaque estime qu'il y a un manque de coordination dans les travaux de la Troisième et de la Deuxième Commission, d'une part, entre leurs travaux et ceux de l'Assemblée générale et des organes subsidiaires du Conseil économique et social, de l'autre, et, enfin, entre les leurs et ceux des institutions spécialisées, et qu'il subsiste en outre des chevauchements d'activités. Il faut donc redoubler d'efforts pour remédier à cet état de choses, d'autant que la situation internationale et la conjoncture actuelle à l'ONU s'y prêtent.

/...

76. M. ZHANG (Chine) dit que le renforcement de la coopération internationale dans le domaine du développement social est nécessaire pour relancer la croissance économique et le développement de tous les pays, et en particulier des pays en développement. Or, on déplore à l'heure actuelle une aggravation des contradictions entre le Nord et le Sud, illustrée par le fait que la pauvreté frappe encore entre 1,1 et 1,2 milliard d'individus, dont 700 millions en Asie.

77. Il ressort du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6) que si nombre de pays en développement sont affligés par la pauvreté, la faim, la pression démographique, l'aggravation des conditions sociales et le fardeau de la dette, tous les pays du monde sont touchés par des problèmes comme l'abus des drogues, la criminalité, la violence et la dégradation de l'environnement, qui constituent une menace pour la paix et la stabilité internationales, voire la survie même de l'humanité. La délégation chinoise estime que la communauté internationale devrait envisager la question du développement social précisément du point de vue de la nécessité de sauvegarder la paix et de promouvoir le progrès de l'humanité. On n'y parviendra qu'après avoir instauré un nouvel ordre politique et économique international équitable, qui permette notamment de réduire les inégalités entre les riches et les pauvres et le fossé qui sépare les pays du Nord de ceux du Sud. A ce propos, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas limiter son action à un règlement des conflits politiques par le Conseil de sécurité, mais devrait aussi oeuvrer de façon plus concrète pour améliorer les conditions de vie des populations, en particulier dans les pays en développement, et canaliser à cette fin davantage de ressources humaines et financières vers le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne.

78. S'agissant du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, la Décennie des Nations Unies du même nom, qui s'achèvera en 1992, aura été marquée par des progrès indéniables, notamment en ce qui concerne la sensibilisation aux préoccupations des personnes handicapées et la législation destinée à protéger leurs droits et leurs intérêts. On sait que la Chine a toujours accordé une grande importance au bien-être des personnes handicapées et a activement collaboré avec la communauté internationale dans ce domaine. Elle se félicite de ce que la Commission du développement social ait adopté à sa trente-deuxième session une résolution que le Conseil économique et social a faite sienne à sa première session ordinaire de 1991, sur la création ou le renforcement de comités de coordination nationaux sur l'invalidité ou d'organes similaires (résolution 1991/8). La Chine, quant à elle, a créé au niveau du gouvernement central comme de l'administration locale des fédérations de personnes handicapées qui, tenant compte des réalités chinoises, sont chargées d'appliquer le programme de travail de cinq ans que la Chine a élaboré à l'intention des personnes handicapées.

(M. Zhang, Chine)

79. Les statistiques montrent que la population mondiale vieillit à un rythme étonnant. De plus, le taux du vieillissement de la population des pays en développement devrait, au cours des prochaines décennies, être plus rapide que dans les pays développés, ce qui aggravera d'autant leurs problèmes. Il est réconfortant de noter que, depuis l'adoption en 1982 du Plan d'action international sur le vieillissement, la communauté internationale et tous les pays accordent de plus en plus d'importance aux problèmes des personnes âgées. Le 1er octobre dernier, l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres ont célébré pour la première fois la Journée internationale pour les personnes âgées. On s'apprête à célébrer le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Plan d'action international sur le vieillissement, et l'on a élaboré un nouveau programme d'activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà.

80. Avec 97 millions de personnes âgées, chiffre qui devrait même être porté à 130 millions en l'an 2000 - ce qui représente 11 % de l'effectif de la population totale - la Chine fait son entrée dans le groupe des pays dont la population vieillit. Des comités sur le vieillissement oeuvrent à tous les niveaux, parallèlement aux associations de personnes âgées qui se sont créées à la ville comme à la campagne, pour garantir les droits et intérêts légitimes des personnes âgées, utiliser leur potentiel et répondre à leurs préoccupations.

81. C'est à la façon dont chacun d'entre eux résoudra le problème de la jeunesse que les pays et, partant, l'humanité tout entière, resteront maîtres de leur destin. Depuis la proclamation de l'année 1985 Année internationale de la jeunesse, les pays ont entrepris toutes sortes d'activités au titre de la participation et de l'épanouissement des jeunes. Dans le cadre des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui sera célébré en 1995, on est en train d'élaborer un projet de programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. La délégation chinoise estime que ce programme devrait être essentiellement pratique et ses objectifs établis conformément à la situation actuelle. Il conviendrait de solliciter l'avis de tous les pays dans le cadre de son élaboration.

82. En tant que pays en développement comptant plus de 1,1 milliard d'habitants, la Chine assigne une importance toute particulière au développement social. Depuis 12 ans, la politique de réforme et d'ouverture sur l'extérieur a donné un coup de fouet au secteur social comme au développement de l'économie nationale. Les plans de développement économique sont assortis d'objectifs touchant le développement social, notamment dans le domaine de la création d'emplois, de la répartition du revenu, de l'éducation, de la protection sociale ainsi que de la promotion de la femme, des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres groupes spéciaux. L'été dernier, la mobilisation de tous les facteurs positifs a permis de secourir dans d'excellentes conditions les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants victimes des inondations catastrophiques qui se sont abattues sur le pays, témoignant ainsi, s'il en était besoin, de la

/...

(M. Zhang, Chine)

supériorité du système social en Chine. D'ailleurs, le Gouvernement chinois estime que la bonne gestion des affaires nationales est en soi une contribution à la communauté internationale. Il est prêt à continuer, en collaborant avec les autres pays, à tirer tous les enseignements de leurs expériences respectives de façon à promouvoir le développement social dans le monde entier.

83. M. SLABY (Tchécoslovaquie), Vice-Président, prend la présidence.

84. M. SHIN (République de Corée) dit que l'évolution qui voit depuis quelques années les systèmes à parti unique céder la place à des gouvernements démocratiques, si elle annonce un retour à la dignité et à la liberté politique des populations, s'est jusqu'à présent cantonnée pour l'essentiel dans la sphère politique. Et les dividendes de la paix, dont on attendait une réallocation de ressources, sur une échelle importante, aux fins du développement social, ne se sont pas encore matérialisés.

85. Force est de reconnaître que 75 % de la population mondiale ne reçoivent encore que 15 % du revenu total. Le revenu des pays du Nord est 18 fois plus important que celui du Sud. Face à ces réalités, il est difficile de souscrire entièrement à l'opinion suivant laquelle la croissance économique et le développement social sont indépendants. On voudrait faire croire que les problèmes de développement social peuvent être résolus uniquement en ajustant la répartition des revenus sans tenir compte des facteurs économiques. En fait, on n'arrivera probablement à rien en envisageant le développement social hors du contexte d'une certaine croissance économique. On ne voit en effet pas bien comment on pourrait s'occuper du développement social lorsque la totalité des ressources doit être consacrée à l'alimentation et au logement de la population. Il faudra donc bien en venir à étudier des mesures concrètes permettant d'éliminer la pauvreté, ou tout au moins la pauvreté absolue.

86. Dans les années 60, le Gouvernement de la République de Corée axait ses efforts sur le développement économique en profitant au maximum de l'aide financière extérieure. Ce n'est qu'après avoir éliminé la pauvreté absolue, à la fin des années 60, qu'il a pu s'occuper de développement social. Il ne fait aucun doute que l'aide internationale a été essentielle pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, notamment dans les premières étapes du développement économique.

87. Ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, qu'il faille renoncer au principe de l'auto-assistance. Et l'on ne saurait à cet égard exagérer l'importance de l'intervention de l'Etat, notamment dans les pays où la société civile n'est pas encore développée. La demande de ressources étant, dans bien des secteurs, très supérieure à l'offre, il faut bien que l'Etat en organise la ventilation et la gestion.

(M. Shin, Rép. de Corée)

88. S'il est indéniable que la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a permis d'améliorer sensiblement la situation de ce groupe social, grâce notamment aux activités de sensibilisation menées par les organismes des Nations Unies, les médias et les ONG, on est toutefois très loin d'avoir réalisé les espoirs fondés sur le Programme d'action mondial. Il s'agit, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 45/91, de faire passer de la sensibilisation à l'action l'accent des programmes relatifs à l'incapacité, et d'appuyer le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires qui élabore une stratégie à long terme destinée à poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action mondial.

89. Cette stratégie à long terme devrait être l'occasion d'examiner différents types de réglementation nationale reflétant la diversité des systèmes juridiques et valeurs culturelles ainsi que des stades de développement, et de réaliser une étude approfondie des facteurs qui déterminent le succès ou l'échec de ces réglementations nationales. La République de Corée vient d'adopter une législation en vertu de laquelle les employeurs doivent réserver au moins 1 % des postes aux personnes handicapées.

90. Certes, la protection juridique ne suffit pas. Si l'on veut vraiment instaurer une société pour tous, les personnes handicapées ne doivent pas être considérées uniquement comme les bénéficiaires de soins à long terme, mais comme des participantes actives au développement économique et social. Il faut leur donner les moyens d'acquérir des compétences professionnelles et leurs employeurs, publics ou privés, doivent leur fournir un poste de travail adapté, même s'il faut pour cela réaménager l'emploi ou modifier le matériel.

91. En ce qui concerne la jeunesse, dont l'avenir et, partant, celui du monde, dépend de la qualité des infrastructures sanitaires et sociales, mises à rude épreuve par les conflits armés, la malnutrition, la délinquance juvénile, l'abus des drogues et l'analphabétisme, la délégation de la République de Corée a quelques suggestions à formuler concernant la mise en oeuvre du futur programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, qui en est encore au stade des propositions. Elle est d'avis en premier lieu que ce programme d'action ne devrait pas servir à gommer les différences culturelles entre les jeunes des divers pays. En deuxième lieu, il faudrait assigner un ordre de priorité à l'examen des différentes questions intéressant la jeunesse au niveau international. M. Shin est d'avis que la priorité absolue devrait être accordée au problème de la délinquance juvénile, qui devrait être abordé en mettant l'accent sur le rôle de la famille et de la formation à la vie en société. Un rang de priorité élevé devrait également être accordé à la question de la pauvreté parmi les jeunes de la ville et de la campagne que l'industrialisation a marginalisés mais dont la participation est indispensable au développement économique et social.

(M. Shin, Rép. de Corée)

92. Dans son rapport sur la coopération internationale dans le domaine des activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà (A/46/361), le Secrétaire général souligne deux facteurs inquiétants, à savoir le manque d'infrastructures institutionnelles capables d'absorber le nombre croissant des personnes âgées, et les incertitudes quant à la capacité des familles de continuer à s'occuper de leurs membres âgés. La question des personnes âgées comporte des aspects multiples qui dépassent le simple problème du logement. Tout d'abord, le monde ne peut que profiter de l'expérience et de la sagesse des personnes âgées dans le cadre du développement. Ensuite, les personnes âgées ont besoin de sentir qu'elles peuvent apporter une contribution au reste de la société, élément qui est au moins aussi important que leur indépendance financière. Il faudrait à cet égard approfondir l'un des objectifs mondiaux proposés à titre préliminaire dans le rapport susmentionné, à savoir celui qui a trait à la constitution, au niveau mondial, d'un corps de volontaires du troisième âge au service du développement.

93. M. EKE (Bénin) constate que les objectifs que l'Assemblée générale avait fixés il y a 22 ans dans la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social - à savoir, notamment, l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, la répartition équitable du revenu national, l'élimination de l'analphabétisme, le droit de tous à l'enseignement, au travail, à la santé et au logement - sont loin d'avoir été atteints. En effet, depuis 1971, le nombre des pays les moins avancés a doublé; plus de 50 % de la population adulte de ces pays et plus de 33 % de leur population totale demeure analphabètes. Le cinquième de la population mondiale, et le tiers de celle des pays en développement, vivent dans la pauvreté chronique. L'abus des drogues, l'exode rural, le chômage des jeunes, le racisme et les autres formes de discrimination sont même en augmentation.

94. C'est un fait que la pression démographique remet depuis quelques années en question la croissance économique. Il est vrai aussi que la Déclaration insistait sur le fait qu'il incombait à chaque gouvernement d'assurer le progrès social et le bien-être de la population dont il avait la charge. C'est un point de vue que le Bénin partage car il considère, comme son président l'a tout récemment rappelé, que le développement social et économique est avant tout l'affaire de chacun de ses habitants.

95. Ceci dit, la communauté internationale a elle aussi un rôle à jouer dans la promotion du développement social des pays en développement, notamment africains. Les profonds changements socio-politiques qui se produisent aux quatre coins de la planète auront manqué leurs objectifs si des problèmes économiques, comme les rapports Nord-Sud et la dette africaine, restent sans solution. En matière de développement social, la communauté internationale doit intervenir pour que le vent de la démocratie ne souffle pas dans le désert. M. Eke salue à cet égard la pertinence des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (document A/46/414) et invite les organismes des Nations Unies à collaborer avec d'autres organisations

(M. Eke, Bénin)

intergouvernementales pour aider les gouvernements à résoudre les problèmes économiques et sociaux concernant la population en général évoque dans ce rapport du Secrétaire général.

96. La délégation béninoise se félicite de ce que l'Assemblée générale ait proclamé 1994 Année internationale de la famille, car elle est convaincue que la célébration de cette année apportera une contribution importante au bien-être de l'humanité. Le Bénin accorde d'ailleurs une grande importance à la famille comme unité de base de toute société. Le pays déploie des efforts particuliers pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant dans le cadre du Programme élargi de vaccination (PEV), lutter contre la malnutrition et les maladies courantes des enfants, approvisionner les zones rurales en eau potable, réduire progressivement l'analphabétisme et universaliser l'instruction.

97. En ce qui concerne les groupes sociaux les plus vulnérables, la délégation béninoise estime que chaque pays doit veiller à égaliser les chances pour les personnes handicapées de façon à les intégrer pleinement dans la vie active et réinsérer les personnes âgées dans le processus de développement économique et social. Toutefois, les difficultés économiques que connaissent les pays en développement limitent leur capacité d'exécution des programmes destinés à ces groupes sociaux.

98. Les jeunes étant souvent à l'avant-garde des changements politiques et sociaux, leur participation au développement est une nécessité absolue pour des pays comme le Bénin. Les nouvelles démocraties, en particulier, ne pourront durer que si elles assurent en priorité aux jeunes la jouissance des droits de l'homme, notamment le droit à l'éducation et à l'emploi. Le Bénin prend corollairement des mesures pour protéger la jeunesse contre la drogue et enrayer le fléau que constituent les enfants des rues, en créant des centres de réinsertion professionnelle et sociales à l'intention des mineurs en difficulté.

99. Enfin, s'il est vrai qu'il n'est pas de développement social sans développement économique, il faut permettre à tous les groupes défavorisés ou marginalisés de contribuer pleinement à ce développement et, d'autre part, accorder une aide accrue aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, que le fardeau de la dette, entre autres problèmes économiques, a contraints à réduire leurs programmes sociaux.

100. M. FISSENKO (Bélarus) dit qu'il ressort des interventions que la Commission a entendues que l'homme est le moyen et la fin du développement économique, que le progrès économique doit avoir des assises sociales solides et que les aspects sociaux du développement jouent un rôle croissant pour ce qui est du maintien de la sécurité intérieure et extérieure des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. On a également rappelé que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement, mais que la communauté internationale est tenue de créer les conditions permettant de faciliter le développement économique et social de tous ses membres, et en particulier celui des pays en développement.

(M. Fissenko, Bélarus)

101. Pour examiner le point 94 a) de l'ordre du jour, la Commission est saisie d'une dizaine de rapports qui contiennent des recommandations et propositions constructives et intéressantes, encore qu'il conviendrait de limiter à l'avenir le nombre des rapports consacrés à ce point de l'ordre du jour.

102. Dans son rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde (A/46/56), le Secrétaire général constate que durant les années 80, on a assisté dans certains pays à une réelle amélioration des conditions sociales, à des revirements sans précédent dans quelques autres et à des transformations radicales des institutions économiques et sociales dans d'autres encore.

103. Dans les pays de l'Europe de l'Est et en Union soviétique, région à laquelle appartient la République du Bélarus, les transformations ont été profondes. Parallèlement à la réforme des institutions politiques, ces pays entreprennent de transformer des structures économiques et sociales qui étaient jusqu'à présent sous contrôle étatique pour les adapter à une économie de marché. Mais même si l'on admet que l'évolution rapide et profonde des relations internationales, d'où ont pratiquement disparu les conflits idéologiques, une plus solide connaissance factuelle des corrélations entre l'économie et le milieu ambiant et une volonté plus nette, de la part des gouvernements, de chercher des solutions aux problèmes communs sont autant d'éléments qui permettent d'être maintenant plus optimiste quant aux chances de la coopération internationale dans les 10 années qui viennent, force est de reconnaître qu'en renonçant à un système sous contrôle étatique pour passer à une économie de marché, cette région s'est engagée dans une entreprise absolument sans précédent, à tel point qu'on risque fort d'être déçu si on croit que la transformation s'opérera rapidement.

104. En effet, cette transformation se heurte à des problèmes politiques, économiques et sociaux des plus complexes. Depuis le début de l'année en cours, la situation a même pris les dimensions d'une crise au Bélarus, affligé par un déficit budgétaire énorme et l'effondrement du système de crédit et du marché des biens de consommation. La réforme irréfléchie des prix de détail introduite par l'administration centrale a provoqué un mécontentement social qui s'exprime ouvertement.

105. Le Parlement du Bélarus a ratifié le programme d'Etat de la République concernant la stabilisation de l'économie et la protection sociale de la population, dont les objectifs sont les suivants : exécuter le programme d'adaptation à l'économie de marché; prévenir l'effondrement de l'économie, juguler l'inflation et assurer la circulation monétaire; stopper la baisse du niveau de vie de la population; et assurer l'approvisionnement de la population en produits alimentaires, médicaments et autres articles de première nécessité. Pour réaliser ces fins, on entend accélérer la mise en place de l'économie de marché, assainir les finances, attirer les capitaux étrangers, désétatiser l'économie, appliquer le principe "vivre selon ses moyens", allouer prioritairement les ressources matérielles et techniques au



(M. Fissenko, Bélarus)

complexe agro-industriel, construire des installations destinées à en finir avec les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et mettre en place une industrie des biens de consommation.

106. En ce qui concerne la protection sociale de la population, il est prévu d'augmenter en 1992 le salaire moyen dans le secteur productif de 50 à 100 % par rapport au niveau de 1990, de mettre définitivement au point le système de budgets minimaux de consommation à l'intention de différents groupes sociaux, de déterminer la valeur d'usage des biens de consommation et de préciser le niveau du minimum vital.

107. Le Bélarus a adopté une nouvelle loi sur les retraites qui augmente le niveau minimal des prestations de retraite en fonction de l'âge ainsi que celui des retraites et des prestations accordées aux personnes handicapées. La République a mis en place un système de protection sociale à l'intention des handicapés aux ressources modestes : on a notamment prévu d'établir à leur intention des fonds d'affectation spéciale et des réserves d'articles de première nécessité, de les faire bénéficier de services médicaux gratuits et de remises sur les redevances au titre des services publics, et d'ouvrir des centres d'assistance sociale et de soins spécialisés. On devrait achever en 1992 la mise en place d'un système de régime de retraite et d'assurance sociale pour les non-salariés.

108. La République se propose d'appliquer une politique de l'emploi qui empêche la généralisation du chômage. Il est prévu de créer une agence nationale pour l'emploi ainsi qu'un fonds d'Etat pour l'emploi chargé de distribuer des allocations de chômage.

109. Le Secrétaire général a souligné à juste titre dans son rapport que la gravité des problèmes d'environnement préoccupe d'autant plus la population qu'ils exercent une profonde influence sur le développement économique et social. Il est bon de rappeler à cet égard que le Bélarus doit résoudre ses problèmes sociaux dans une situation économique nettement compliquée par le tragique accident de Tchernobyl, dont il est fait une allusion rapide au paragraphe 36 du rapport. La délégation bélarussienne estime que les effets de cette catastrophe sur la population de la République et sur celle d'autres pays sont tels qu'il aurait fallu lui consacrer un paragraphe distinct du rapport et traiter l'environnement dans une section spéciale du rapport de 1993 sur la situation sociale dans le monde (Projet de cadre général).

110. De l'avis de la délégation bélarussienne, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à accorder la priorité aux programmes permettant d'améliorer concrètement la situation des femmes ainsi que celle des groupes les plus vulnérables, à savoir les personnes handicapées, les personnes âgées, et les jeunes. Le Bélarus soutient donc l'idée d'organiser une deuxième Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1994-2003) et la décision tendant à célébrer en 1994 l'Année internationale de la famille, à laquelle il entend participer. Il accorde d'ailleurs une grande importance au

(M. Fissenko, Bélarus)

renforcement de la famille en tant que cellule de base de la société, qui a été touchée par certains phénomènes politiques, économiques et sociaux survenus dans la société bélarussienne. Le nombre des familles y augmente plus vite que la population totale, encore que la taille moyenne de la famille ait été ramenée aujourd'hui de 3,7 en 1959 à 3,2.

111. La délégation bélarussienne salue la contribution des organismes des Nations Unies chargés des questions sociales, et en particulier le Conseil économique et social et la Commission du développement social, et les décisions qu'ils prennent sur la mise en oeuvre des plans et programmes d'action touchant le développement social, les personnes handicapées, les personnes âgées et la jeunesse, ainsi que l'accroissement du rôle du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, et est d'avis de renforcer le rôle de la Commission du développement social, qui devrait, comme la Commission des droits de l'homme, tenir des sessions annuelles. La délégation bélarussienne tient en particulier à appuyer la recommandation de la Commission du développement social tendant à convoquer des conférences régionales des ministres des affaires sociales ainsi que la recommandation du Conseil économique et social relative à l'opportunité de préparer une rencontre internationale au sommet sur les problèmes du développement social.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

112. Mme AGUILERA (Mexique), parlant au nom de la Colombie, de l'Equateur, de l'Uruguay, du Venezuela, du Brésil, de l'Argentine et du Pérou, s'inquiète que la documentation sur le point 96 de l'ordre du jour consacré aux stupéfiants ne soit toujours pas disponible, ce qui empêche d'évaluer le processus de consolidation du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Il faut donc, à son avis, remettre l'examen du point à plus tard; elle propose en conséquence que le mercredi 30 octobre, la Commission, après avoir écouté la présentation du Directeur exécutif du Programme, procède à des consultations pour décider de la date à laquelle la question sera examinée. Elle demande que la Commission prenne à la présente séance la décision de remettre l'examen de ce point.

113. Après un débat de procédure auquel participent Mlle MEHTA (Inde), M. QURESHI (Pakistan), M. RADZI (Malaisie), M. KOTEX (Ghana), Mlle DIOP (Sénégal), Mme BOUKADOUM (Algérie), Mme KODIKARE (Philippines), Mme ZIBRY (Egypte), M. STUART (Australie), M. KUEHL (Etats-Unis), M. ALFARO-PINEDA (Salvador), Mlle BOTERO (Colombie), M. PALACIOS (Cuba), M. RUSTICO (Italie) et M. AL-KINDI (Emirats arabes unis), le PRESIDENT propose de remettre la décision à prendre au lundi 28 octobre pour permettre au Bureau d'étudier la situation.

114. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.